

L'Union Syndicale de Branche de l'aide à domicile (USB Domicile) prend acte d'un premier pas vers la revalorisation des salaires mais se déclare inquiet quant à l'effectivité et la pérennité du dispositif

Un signe encourageant envoyé au secteur lors de la conférence salariale

L'USB prend acte de l'effort d'augmentation de son effort de détermination de salaires, de la volonté de la branche de l'aide à domicile de passer à l'acte et de donner un premier pas vers la revalorisation des salaires mais se déclare inquiet quant à l'effectivité et la pérennité du dispositif

L'USB, les partenaires sociaux de la grille professionnelle de la branche professionnelle ont signé le 15 mars 2020, après de longues négociations, un accord de branche relatif à la revalorisation des salaires de la branche de l'aide à domicile (USB Domicile) pour la période 2020-2022. L'accord prévoit une augmentation de 1,5 % de la grille professionnelle de la branche de l'aide à domicile (USB Domicile) pour la période 2020-2022.

Malgré une certaine inquiétude, l'USB se déclare inquiet quant à l'effectivité et la pérennité du dispositif

[Communiqué] L'Union Syndicale de Branche de l'aide à domicile (USB Domicile) prend acte d'un premier pas vers la revalorisation des salaires mais se déclare inquiet quant à l'effectivité et la pérennité du dispositif

2 mars 2020

Un signe encourageant envoyé au secteur lors de la conférence salarialeL'USB prend acte de l'effort d'augmentation du taux d'évolution de la masse salariale de la branche de l'...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://proximateservices45.org/actu-adedom/communiquelunion-syndicale-de-branche-de-laide-domicile-usb-domicile-prend-acte-dun>

Liens

[1] <https://proximateservices45.org/actu-adedom/communiquelunion-syndicale-de-branche-de-laide-domicile-usb-domicile-prend-acte-dun>